
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 avril 2019

DCM N° 19-04-25-28

Objet : Subvention pour la 3ème édition du 'Saulcy Running Day'.

Rapporteur: Mme SEGHIR

Dans le cadre de la politique municipale de développement de la vie étudiante et de son ouverture sur la ville, favorisant l'implication des étudiants dans l'animation de la cité, il est proposé de soutenir le projet porté par l'association étudiante Université Metz Athlétique Club (U-MAC). Celle-ci organise depuis deux ans une compétition de course pédestre, compétition qui réunit les étudiants, les professeurs des Universités, les personnels techniques mais également les coureurs de la société civile. La troisième édition du «Saulcy Running Day» sera organisée le 30 mai 2019 sur l'Ile du Saulcy et au plan d'eau, la course réunira 500 coureurs, avec une course enfants, les 5 km et les 10 km des Boucles du Saulcy, ainsi qu'un Contre La Montre de 3 km.

Il est proposé d'accorder une aide financière de 500 € sur un budget global de 36 100 € (dont 9 700 € de bénévolat valorisé). Ont également été sollicités la Région Grand-Est pour 10 000 € et des mécénats et dons pour 11 800 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse et de soutenir l'implication des étudiants dans la vie de la cité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** la subvention suivante à l'association mentionnée ci-dessous pour un montant total de 500 € :

Association Université Metz Athlétic Club	500 €
---	-------

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à 500 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Nadia SEGHIR

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante Commissions : Commission Sport et Jeunesse Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions
--

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
--

Membres assistant à la séance : 33	Absents : 22	Dont excusés : 10
------------------------------------	--------------	-------------------

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
